

# TABLE DES MATIÈRES

1

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>01 ACCÉDER À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PLEIN EXERCICE APRÈS AVOIR OBTENU LE C.E.S.S. ....</b>	<b>5</b>
1 Qu'est-ce que le C.E.S.S. ? .....	5
1.1 L'enseignement général, technique et artistique .....	5
2 L'enseignement professionnel .....	6
3 Les différents moyens d'obtenir le C.E.S.S. ....	6
3.1 Les Jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles .....	6
Le C.E.S.S. général .....	6
Le C.E.S.S. technique et artistique .....	7
Le C.E.S.S. professionnel.....	9
Préparer le jury.....	10
3.2 L'enseignement de promotion sociale .....	10
C.E.S.S.- Humanités générales .....	10
Le complément de formation générale en vue de l'obtention du C.E.S.S. ....	11
3.3 L'enseignement secondaire de plein exercice .....	12
3.4 Le D.A.E.S. (Diplôme d'Aptitude à accéder à l'Enseignement Supérieur).....	13
Pour l'enseignement général, technique et artistique .....	14
Pour l'enseignement professionnel .....	14
3.5 L'enseignement privé.....	15
4 Conditions particulières d'accès à certaines études supérieures .....	15
4.1 Examen d'entrée .....	15
4.2 Examen médical.....	15
4.3 Test d'orientation pour les études de médecine vétérinaire .....	15
4.4 Les non-résidents .....	16
Procédure de sélection pour les non résidents .....	18
<b>02 ACCÉDER À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PLEIN EXERCICE SANS LE CESS .....</b>	<b>19</b>
1 Par le biais de l'examen d'admission pour accéder à l'enseignement supérieur de plein exercice .....	19
1.1 En Haute école .....	19
1.2 Université. (hors sciences appliquées).....	20
1.3 Sciences appliquées (Ingénieur civil) .....	20
1.4 Assistant social et Conseiller social.....	21
1.5 L'enseignement supérieur paramédical de type court.....	22
2 Par le biais de l'enseignement de promotion sociale.....	22
2.1 L'enseignement de plein exercice .....	22
2.2 Comment obtenir un diplôme sans avoir le C.E.S.S. ?.....	22
<b>SOURCES JURIDIQUES.....</b>	<b>23</b>
<b>CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ .....</b>	<b>25</b>